ART. 2 N° 76

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2024

### NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 76

présenté par le Gouvernement

#### **ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 10.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 10 prévoit que la société Enedis reste une filiale d'EDF détenue à 100 %.

La suppression de cette disposition serait opportune, le caractère intégré d'Enedis n'étant pas menacé.